

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES

MAITRISE D'ŒUVRE POUR :

**RENOVATION DES SOINS EXTERNES D'UROLOGIE
11^{ème} ETAGE – AILES 1 et 2 et NOYAU CENTRAL**

Date et heure limites de réception des offres :

7 avril 2025 à 12:00

Visite obligatoire

Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux

12 Rue Dubernat
33404 Talence CEDEX

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	3
1.1 - Objet.....	3
1.2 - Mode de passation.....	3
1.3 - Type et forme de contrat.....	3
1.4 - Décomposition de la consultation	3
1.5 - Nomenclature	3
1.6 - Réalisation de prestations similaires	3
2 - Conditions de la consultation	4
2.1 - Délai de validité des offres.....	4
2.2 - Composition de l'équipe pluridisciplinaire et compétences requises.....	4
2.3 - Forme juridique du groupement	4
2.4 - Variantes	4
2.5 - Missions	5
2.6 - Visites	5
3 - Les intervenants.....	7
3.1 - Contrôle technique	7
3.2 - Sécurité et protection de la santé et des travailleurs.....	7
4 - Conditions relatives au contrat.....	7
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	7
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	7
5 - Contenu du dossier de consultation	8
6 - Présentation des candidatures et des offres	8
6.1 - Documents à produire	8
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	10
7.1 - Transmission électronique.....	10
7.2 - Transmission sous support papier	11
8 - Examen des candidatures et des offres	12
8.1 - Sélection des candidatures	12
8.2 - Attribution des marchés	12
8.3 - Suite à donner à la consultation	13
9 - Renseignements complémentaires	13
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	13
9.2 - Procédures de recours	13

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

La maîtrise d'œuvre pour la rénovation du 11ème étage – ailes 1 et 2 et noyau central du Tripode (soins externes d'urologie)

Lieu(x) d'exécution :

GH Pellegrin - Place Amélie Raba Léon - bâtiment tripode
33076 BORDEAUX

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

1.4.1 – Allotissement

Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés en raison de l'unicité de l'opération sur le plan technique.

1.4.2 – Décomposition en tranches

Tranche optionnelle. Le présent marché comporte trois tranches optionnelles. Les soumissionnaires ont l'obligation de répondre pour les quatre tranches (ferme et optionnelles). A la notification du marché, le titulaire se verra confier la mission relative à la tranche ferme. Durant l'exécution du marché, le pouvoir adjudicateur pourra affermir les tranches optionnelles.

Tranche optionnelle 1 : mission DET à AOR

Tranche optionnelle 2 : mission OPC en phase DET à AOR

Tranche optionnelle 3 : mission CSSI en phase DET à AOR

Le délai limite de notification de l'ordre de service prescrivant d'affermir les tranches optionnelles est : fin phase ACT. Aucune indemnité d'attente ou de dédit n'est versée au titulaire.

Le délai limite de notification de l'ordre de service prescrivant d'affermir les tranches optionnelles est : fin phase ACT. Aucune indemnité d'attente ou de dédit n'est versée au titulaire.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
71240000-2	Services d'architecture, d'ingénierie et de planification

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 9 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Composition de l'équipe pluridisciplinaire et compétences requises

Le candidat unique ou le groupement d'opérateurs économiques devra proposer au stade de la candidature une équipe pluridisciplinaire de maîtrise d'œuvre composée de spécialistes capables, ensemble, de maîtriser la totalité des disciplines concernées par la spécificité de l'ouvrage et **réunissant au minimum** les compétences nécessaires à l'objet du marché dans les domaines suivants :

- Architecte inscrit à l'ordre
- Un bureau d'étude ELEC CFO CFA
- Un bureau d'étude CVC
- Un OPC
- Un CSSI
- Un BIM Manager

2.3 - Forme juridique du groupement

Les candidats peuvent se présenter seuls ou sous la forme d'un groupement d'opérateurs économiques.

- Candidat unique
- Groupement d'opérateurs économiques conjoints

En cas de groupement, le mandataire, sera obligatoirement l'architecte et il sera solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur public, pour l'exécution du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter un pli en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements
- ou
- En qualité de membres de plusieurs groupements

Sous peine d'élimination de toutes les candidatures concernées.

L'exclusivité mentionnée au présent article n'est pas valable pour l'OPC et le CSSI

2.4 – Variantes et PSE

Aucune variante n'est autorisée.

Le marché comporte deux Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE) qui revêtent un caractère obligatoire :

Code	Libelle	Description
PSE 1	Mission OPC en phase Conception et ACT (Tranche ferme)	Etudes de conception et consultation des entrepreneurs

PSE 2	Mission CSSI en phase Conception et ACT (Tranche ferme)	Etudes de conception et consultation des entrepreneurs dont : Etude de projet et des divers documents administratifs Définition des besoins en termes d'équipements SSI Contrôle des prescriptions du dossier PC et avis Contrôle des prescriptions du dossier DCE et avis Contrôle et avis sur le dossier Marche Création du dossier d'Identité SSI
-------	---	--

Les soumissionnaires doivent chiffrer les deux PSE. Dans le cas inverse, l'offre sera déclarée irrégulière.

2.5 - Missions

La mission de maîtrise d'œuvre est établie en application des articles L. 2410-1 et suivants du Code de la commande publique.

Une mission de base est confiée au titulaire du marché public de maîtrise d'œuvre. Ces missions sont (R 2431-1) :

Eléments de mission de base :

- Diagnostic (DIAG)
- Etude d'avant-projet sommaire (APS)
- Etude d'avant-projet définitif (APD)
- Etudes de projet (PRO)
- Assistance pour la passation du contrat de travaux (ACT)
- Direction de l'exécution des travaux (DET)
- Visa des Etudes faites par l'entrepreneur (VISA)
- Assistance aux opérations de réception et de garantie de parfait achèvement (AOR)

Mission complémentaire :

- OPC (Ordonnancement-Pilotage-Coordination)
- CSSI (Coordonnateur des Systèmes de Sécurité Incendie)

2.6 - Visites

Deux visites sur site sont obligatoires, elle sera réalisée en 2 étapes :

- Une visite pour l'ensemble du projet hormis la zone d'examen (plusieurs sessions possible)
- Une visite pour la zone d'examen (date imposée)

L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué les visites sera déclarée irrégulière. Pour ce faire, les candidats devront en faire la demande préalable par mail à :

Monsieur FONTENEAU Sébastien
 Chargé d'opérations TCE - GH Pellegrin
 Direction des Travaux, Incendie, Maintenance et Energie
 Place Amélie Raba Léon – 33 000 BORDEAUX
 Tél : 06 13 33 58 94
 Mail : sebastien.fonteneau@chu-bordeaux.fr

La demande doit être adressée 4 jours avant le 10 ou le 18 et le 21 mars.

Mr FONTENEAU communiquera aux candidats l'heure précise de la visite. Compte tenu du fait que les locaux concernés sont aujourd'hui occupés :

- le nombre de personne par équipe est limité à 2
- la date et l'heure de la visite est imposée

La première visite se déroulera le :

1^{er} session : le **10 mars à 9h00 ou le 11 mars à 10h00**

Ou

2nd session le **18 ou 19mars 2025 à 9h.**

La seconde visite concerne la zone d'examen et se déroulera le vendredi 21 mars à 14h30

Pour information : la zone d'examen ne peut être visitée que le vendredi après-midi pour raisons de locaux occupés et de soins effectués sur les patients.

RDV :

Hôpital Pellegrin
Place Amélie RABA-LEON
33 000 BORDEAUX

Le lieu de rendez-vous est fixé au niveau des ascenseurs du 11e étage du Bâtiment Tripode.

3 - Les intervenants

3.1 - Contrôle technique

Le contrôleur technique sera déterminé ultérieurement.

3.2 - Sécurité et protection de la santé et des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau 2.

Le coordonnateur SPS sera déterminé ultérieurement.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : sur fonds propres du CHU de Bordeaux

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché public seront payées dans un délai global de 50 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation (RC),
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes,
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP),
- Le cadre de réponse,
- Le Programme technique Détaillé - Contexte (**faisant office de CCTP**),
- Le Programme technique Détaillé - Cahier de prescriptions détaillées (**faisant office de CCTP**),
- Attestation de visite,
- Le DTA,
- Cahier des charges BIM

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 7 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

- Lettre de candidature-Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur <http://www.economie.gouv.fr/daj/commande-publique>),
- Inscription à l'ordre des architectes
- Assurance pour les risques professionnels et l'Attestation d'assurance RC et décennale pour l'année en cours ;
- Cadre de réponse MOE TRIPODE candidature selon le modèle-type de diaporama (joint à la consultation)

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat).

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes complétées
Cadre de réponse MOE TRIPODE offre selon le modèle-type de diaporama (joint à la consultation)
Attestation de visite

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

La remise d'une réponse électronique nécessite une configuration spécifique du poste de travail. Les candidats sont invités à vérifier les pré-requis techniques en réalisant un « test de configuration du poste de travail » disponible sur la plateforme PLACE à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.DiagnosticPoste>

En cas d'utilisation d'un système anti spam, les candidats doivent désactiver ce système ou intégrer l'adresse « nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr » dans les listes blanches de leur outil anti-spam.

Les dépôts de plis effectués par erreur dans des espaces du profil acheteur non spécifiquement dédiés à la présente consultation ne pourront pas être opposables au pouvoir adjudicateur qui, de bonne foi, ne pouvait en avoir connaissance.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Tout soumissionnaire devra se référer aux pré-requis techniques et aux conditions générales d'utilisation disponible sur ce site pour toute action.

Un manuel d'utilisation et des conditions générales d'utilisation sont également disponibles afin de faciliter le maniement de la plate-forme. (Dans PLACE : guide d'utilisation –utilisateur entreprise)

Après le dépôt du pli sur le site PLACE, un message indique au candidat que l'opération du dépôt du pli a été réalisé avec succès, puis un accusé de réception lui est adressé par courrier électronique donnant à son dépôt une date et une heure certaines, la date et l'heure de fin de réception faisant référence.

L'absence de message de confirmation de bonne réception ou d'accusé de réception électronique signifie que la réponse n'est pas parvenue à l'acheteur.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencée avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
CHU de Bordeaux – Direction des Travaux et de la Stratégie Patrimoniale

Service Unité des Marchés de Travaux, Incendie, Maintenance, Energie (UMATIME)
12 Rue Dubernat
33404 Talence CEDEX

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1. Prix des Prestations	40 %
1.1. Prix de l'offre au regard de l'acte d'engagement	30 %
1.2. Cohérence du prix par rapport à la méthodologie et aux moyens déployés afin de réaliser la mission (cohérence entre le volume financier et le volume horaire annoncé)	10 %
2. Valeur Technique	60 %
2.1. Méthodologie de la phase étude et la gestion de chantier envisagée (approche environnementale, phasage, contraintes du site, respect du planning envisagé, BIM) – voir annexe « Cadre réponse TRIPODE Uro – offre »	20%
2.2. Analyse du programme, voir annexe « Cadre réponse TRIPODE Uro – offre »	20 %
2.3 Moyens humains affectés à l'opération voir annexe « Cadre réponse TRIPODE Uro – offre »	10 %
2.4 Références similaires voir annexe « Cadre réponse TRIPODE Uro – offre »	10 %

Toute réponse en dehors du « Cadre de réponse selon le modèle-type de diaporama (joint à la consultation) » ne sera pas lue et donc pas analysée.

PSE : La décision de retenir ou pas une ou les deux PSE revient au maître d'ouvrage. Les offres seront analysées (prix/valeur technique) en fonction de ce choix.

La lecture et l'analyse se fera uniquement sur les x diapositives autorisées. Si un candidat dépasse le nombre de diapositive, ces dernières ne seront pas lues et donc pas analysées.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

Les attributaires seront invités à signer l'Acte d'Engagement durant ce même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise> .

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif
9 rue Tastet
33063 Bordeaux

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal administratif
9 rue Tastet
33063 Bordeaux

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

CCIRA de Bordeaux
Direccte Nouvelle-Aquitaine - Pôle C
118 cours du Maréchal Juin
TSA 10001
33075 BORDEAUX CEDEX

Tél : 05.56.69.27.18

Courriel : claire.gachet@direccte.gouv.fr